

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 avril 2026**

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Délibération n° CC_2026_77
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 62

Votants : 67

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Alexandre
GRENOT, M. Laurent AKRICHE à Mme Sabrina
CHABOREL, M. Ludovic LABROUSSE à M.
Ludovic NORIGEON, Mme Lola
MONTEMONT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Jean-Luc VARANCEAU à M.
Cédric MARTIN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe Hôtel d'entreprises -
Budget Primitif 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Catherine DEHAS, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, Mme Françoise BARBAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédric MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. Philippe BARANGER, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, Mme Lucie HARVOIRE, M. Günter JEDAT, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Guillaume ADNIN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Victor NGUEWOUA, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : Mme Catherine DEHAS

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2026 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 22 avril dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Annexe Hôtel d'entreprises, établi en M57, est proposé au vote par chapitres et par opérations d'investissement avec une présentation fonctionnelle croisée, en

application du Code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Toutefois, les années de renouvellement général des conseil municipaux, cette date est reportée au 30 avril.

Le budget comprend l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et les opérations pour ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2312-3, L.5211-36, L.1612-2, R.2312-1 R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et de l'organisation d'un débat,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du Budget annexe « Hôtel d'Entreprises » repris ci-dessous,

Considérant que le budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 22 avril 2026,

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	23 800,00	37 720,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	35 910,00	10,00
Chapitre 66 - Charges financières	0,00	21 500,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 500,00	43 452,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	103 210,00	102 682,00
DRF	59 710,00	59 230,00
Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	39 346,13	8 988,82
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	51 132,87	80 962,18
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 731,00	12 731,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	103 210,00	102 682,00
RRF	90 479,00	89 951,00

Suite à l'acquisition des locaux industriels à CHERAC en 2025, qui nécessitent des travaux d'aménagement avant leur mise en location, et à la mobilisation d'un emprunt de 677 000 euros en début d'année 2026, qui commencera à être amorti en 2026, l'équilibre du budget annexe des Hôtels d'Entreprises ne sera pas assuré en 2026 sans le versement d'une subvention exceptionnelle du budget Principal.

En effet, l'amortissement du nouvel emprunt, estimé à 47 000 euros ne sera pas couvert en 2026 par l'encaissement de nouveaux loyers.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	0,00	316 709,22
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	26 000,00	51 500,00
Opérations votées	800 000,00	1 000 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 731,00	12 731,00
DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	838 731,00	1 380 940,22
Reste à réaliser	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	838 731,00	1 380 940,22
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	113 133,90	0,00
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	470 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	682 097,10	190 488,22
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 500,00	43 452,00
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	838 731,00	703 940,22
Reste à réaliser	0,00	677 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	838 731,00	1 380 940,22

Les opérations individualisées votées en 2026 sont :

Opération 610 - Réseau d'Hôtels d'entreprises 1 000 000 €

Les dépenses d'équipement (1 000 000 €), le remboursement du Capital de la Dette (46 500 €) et le déficit de clôture 2025 (316 709,22 €) sont financés par :

- Un emprunt de 862 488,22 € (dont 677 000 € en restes à réaliser)
- Une cession d'actif pour 470 000 €
- Un autofinancement de 30 721 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2026 du Budget annexe « Hôtel d'entreprises », par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou « par opération » pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 12 Abstentions (M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Philippe BARANGER, M. Guillaume ADNIN, M. Ludovic NORIGEON en son nom propre et au nom de M. Ludovic LABROUSSE, Mme Sabrina CHABOREL en son nom propre et au nom de M. Laurent AKRICHE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Lucie HARVOIRE, M. Jacques MELLOUL)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Mme Catherine DEHAS

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.